

## 5540 - Payer les frais de scolarité à l'aide d'une carte de crédit.

---

### question

Je suis très inquiet à cause de mes études. Grâce à Allah, j'obtiens de bons résultats. Le problème est que je ne possède pas assez d'argent pour achever mes études. N'étant pas américain, je ne puis pas bénéficier des multiples aides. Ils m'ont permis d'étudier pendant deux termes, à condition que je règle les arriérées de frais scolaires en travaillant pendant l'été.

Le service des finances de l'université m'a accordé un délai de paiement des frais qui s'élèvent à 8000\$. Si je ne puis pas les régler, mes études seraient arrêtées. Je m'efforce à trouver du travail pendant l'été, mais je n'en ai pas encore trouvé. Ma question est celle-ci : si je n'étais pas en mesure de réunir cette somme en trois mois, pourrais-je utiliser une carte de crédit pour payer les frais scolaires ? Je sais que je ne serai pas en mesure de payer la somme requise dans les délais déterminés et que je serai obligé de payer des intérêts. Par ailleurs, je suis en fiançailles avec une jeune fille et sa famille a donné son accord pour notre mariage. Si mes études sont interrompues, sa famille ne me permettra pas le mariage. J'éprouve la tristesse pour toutes ces affaires et j'espère que vous me diriez ce que je dois faire dans ce cas ?

### la réponse favorite

Il n'est pas permis

au musulman de fournir l'usure, quelles que soient les circonstances. Celui qui se nourrit de l'usure et celui qui la produit encourent un énorme danger comme l'indique le hadith authentique que voici : « **Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a maudit celui qui se nourrit de l'usure et celui qui la produit et celui qui l'écrit et ceux qui leur servent de témoins et il a dit qu'ils sont tous pareils** ».

Vous plaît-il de  
faire partie de ceux qui méritent que le Prophète (bénédiction et salut soient  
sur lui) demande à Allah le Très Haut de les exclure de Sa miséricorde. La  
perte est certes très lourde et aucune comparaison n'est possible.

Voici un autre  
point : sachez que quand on abandonne une chose pour complaire à Allah, Allah  
fournit une compensation meilleure à l'intéressé. Et quiconque craint Allah  
le Très Haut, Allah par Sa grâce ne tardera pas à l'enrichir et à dissiper  
ses soucis et à lui faciliter ses affaires. Allah le Très Haut choisit pour  
Son serviteur mieux que ce que le serviteur choisit pour lui-même. Craignez  
Allah et faites Lui confiance et ne vous exposez pas à Sa colère. Le Très  
Haut dit : **« Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat  
de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. »** (Coran, 2 :278 ) Puisse  
Allah vous assister à faire ce qui lui agrée et faciliter vos affaires.